



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 23 JUIN 2026  
CONVOCATION EN DATE DU 17 JUIN 2026

DELIBERATION N° 10/06/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALA Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. WILLIATE Karine donne pouvoir à Mme DESCAUDIN Nathalie, BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme. VILCOT Martine

**OBJET** Approbation de la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains sur une parcelle publique – Parcelle cadastrée section BD n°888 rue de Ruhla (lieu-dit chemin de mastaing) à passer avec ENEDIS

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la réalisation d'un lotissement de 18 lots libres et 20 maisons locatives derrière la résidence Picasso.

Dans ce cadre, ENEDIS doit installer une canalisation souterraine et ses accessoires sur une bande de 3 mètres de large et une longueur de 36 mètres, des bornes de repérage si besoin et un ou plusieurs coffrets avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres. La société doit donc utiliser la rue de Ruhla cadastrée section BD n°888, propriété de la Commune

Il convient donc de mettre à disposition cette emprise foncière, de mettre en place une servitude et de fixer les obligations de chacun par une convention. Cette convention engendre une indemnité forfaitaire, unique et définitive de 125,00 € versée par ENEDIS lors de la signature de l'acte notarié.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le projet de convention rédigé par ENEDIS,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE** la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains sur la parcelle cadastrée section BD n°888 rue de Ruhla (lieu-dit chemin de Mastaing) en vue d'y installer une canalisation souterraine et ses accessoires sur une bande de 3 mètres de large et une longueur de 36 mètres, des bornes de repérage si besoin et un ou plusieurs coffrets avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine (pouvoir remis à Mme DESCAUDIN Nathalie), CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique), SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



MERCIER Catherine

La Secrétaire de séance,



VILCOT Martine

### ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 01/07/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260623-10\_06\_2026-DE

Date d'affichage : 06/07/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine